

Le concept de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) : genèse et définition

Lors du Sommet Rio+20 en 2012, les pays membres de l'Organisation des Nations-Unies prennent l'engagement mondial de lutter pour un monde neutre en matière de dégradation des terres. Trois ans plus tard, cet engagement est traduit dans l'Objectif du Développement Durable 15 – cible 15.3 de l'Agenda 2030.

ODD 15 – Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, en intégrant les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer à atteindre un monde neutre en matière de dégradation des terres.

La Convention des Nations-Unies sur la Lutte Contre la Désertification s'empare de ce concept de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et approuve la définition de la NDT comme étant un « état dans lequel la quantité et la qualité des ressources terrestres, nécessaires pour appuyer les fonctions et services afférents aux écosystèmes et améliorer la sécurité alimentaire, restent stables ou progressent dans le cadre d'échelles temporelles et spatiales déterminées et d'écosystèmes donnés ».

Cadre scientifique de la NDT

L'interface science-politique de la CNULCD (SPI) travaille pour proposer un cadrage conceptuel de la NDT, et propose trois réponses hiérarchisées pour atteindre la neutralité :

En premier lieu : Éviter - La dégradation des terres peut être évitée en s'adressant aux facteurs responsables de la dégradation et par des mesures proactives afin d'empêcher des changements défavorables de la qualité des terres non dégradés et à leur conférer une résilience par une réglementation appropriée, par des pratiques de planification et de gestion.

En second lieu : Réduire - La dégradation des terres peut être réduite ou atténuée sur les terres agricoles et forestières par l'application de pratiques de gestion durable des terres, de l'eau et des forêts.

En troisième lieu : Inverser - Dans la mesure du possible, une partie (mais rarement tous) du potentiel productif et des services écologiques des terres dégradées peuvent être restaurés ou réhabilités en contribuant activement au rétablissement des fonctions écosystémiques.

Enfin, le SPI propose de tenir compte **de 3 indicateurs de caractérisation de l'état des terres** pour suivre et évaluer l'atteinte de la neutralité :

- Occupation des terres
- Productivité des terres
- Taux de carbone stocké dans les sols



SPI, 2017. Cadre conceptuel de la NDT

Prise en compte politique au sein de la CNULCD

Élaboration de plans d'actions NDT

La CNULCD appuie les pays à formuler des cibles volontaires nationales et définir des plans d'actions pour atteindre la NDT en accord avec leurs spécificités nationales.

- **127 pays** ont élaboré leur plans d'actions pour l'atteinte de la NDT, intégrant des cibles volontaires nationales
- Ces cibles volontaires nationales se traduisent par des engagements cumulés à restaurer **450 millions d'hectares** de terres dégradées.

Ces plans d'actions nationaux, [disponibles sur le site de la CNULCD](#), sont en général sous la responsabilité des ministères en charge de l'environnement. Ils intègrent :

- Une cartographie des zones ayant été dégradées selon les 3 indicateurs – occupation des sols, productivité des terres, stock de carbone. Ces cartographies mettent en évidence de *hotspots* de dégradation où la situation est la plus critique et l'urgence d'agir pour inverser la dégradation se fait ressentir fortement.
- Une identification des facteurs de dégradation à l'œuvre dans le pays.
- Enfin, ces plans d'actions fixent des cibles chiffrées pour atteindre la neutralité et une liste de mesures à mettre en place pour éviter, réduire et inverser.

Élaboration de projet transformatifs

Après avoir défini leurs cibles volontaires de NDT, les pays doivent identifier et élaborer des projets et programmes transformateurs permettant de mettre en œuvre leurs engagements. La CNULCD propose aux pays un soutien aux premiers stades d'élaboration d'un projet, afin de préparer des notes conceptuelles de bonne qualité pouvant être soumises à des institutions comme le Fonds Vert Climat et le Fonds pour l'Environnement Mondial.

- **52 pays** ont participé et présenté **55 projets nationaux** : 14 notes conceptuelles sont élaborées, 11 notes sont en cours d'élaboration, 30 notes sont en projet.
- **38 pays** ont proposé **6 projets régionaux** : 5 notes conceptuelles sont élaborées et 1 note est en cours d'élaboration.

Perspectives sur les discussions lors de la COP15 de la CNULCD en mai 2022

La COP15 de la CNULCD discutera de l'avancée des programmes d'appui de la Convention aux pays fixant des cibles nationales pour atteindre la neutralité, et aux pays travaillant sur la conception de projets transformatifs pour mettre en œuvre leurs plans d'action.

Par ailleurs, un certain nombre d'acteurs travaillant sur la NDT (scientifiques, OSC, institutions, pays, Fonds NDT) seront présents à la COP15 et y présenteront leurs travaux lors d'événements parallèles.

Travailler sur la Neutralité en matière de Dégradation des Terres lors d'un atelier national Désertif'actions 2022

Question à traiter : dans quelle mesure l'agroécologie peut-elle fournir des solutions pertinentes à intégrer dans les projets d'atteinte de la neutralité en permettant d'éviter, de réduire ou d'inverser la dégradation des terres ?

Conseils aux organisateurs d'atelier :

- Lire le plan d'action national de NDT (les plans d'actions sont disponibles sur le site de la CNULCD : <https://knowledge.unccd.int/home/country-information/countries-with-voluntary-ldn-targets>)
- Contacter et inviter le point focal national sur la désertification (leurs coordonnées sont disponibles sur le site de la CNULCD : https://knowledge.unccd.int/search?f%5B0%5D=type%3Afocal_points)

En savoir plus sur la Neutralité en matière de Dégradation des Terres :

- [Sur le site de la CNULCD](#)
- [Sur le site du GTD](#)

